

30^c

Journal du Lot

30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (à la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Comment on le juge !

Je vais aujourd'hui faire faire mon article par des confrères. Mes amis lecteurs n'y perdront rien. J'essaye ainsi de répondre à une pensée inquiète que nous portons au fond de nous-même, mais que nous osons à peine exprimer tout haut, comme si nous avions peur d'apprendre ce que nous demandons : « Qu'est-ce qu'on dit de la France dans le monde ? Comment sommes-nous jugés ?... »

Eh ! bien, voici qui peut rassurer ceux d'entre nous qui craignent la sévérité de l'opinion étrangère contre notre pays vaincu. Dans les extraits de la presse étrangère qui nous sont transmis, nous voyons avec satisfaction que, si le régime déchu est partout sévèrement condamné, la France a gardé l'estime et la confiance des peuples et des nations.

Mais le plus réconfortant, c'est l'unanimité d'admiration qui s'est faite autour de celui qui incarne en sa personne notre pays. Sur le Maréchal Pétain il n'y a pas une réserve, ni sur sa carrière, ni sur son œuvre. Ce sont des choses qu'il faut faire connaître à nos concitoyens, parce qu'ils y verront du moins que nous avons tout de même encore quelque sujet de fierté.

Prenez nos citations dans la presse de pays complètement étrangers au conflit et dont, par conséquent, les sentiments ne sauraient être influencés par des considérations intéressées. Voici d'abord la presse suédoise. Dans un article, publié par Le Stockholmstidning, M. Hugo Björk écrit :

« Le besoin intérieur d'un peuple d'incarner en un homme sa propre « inquiétude et ses propres espérances explique le grand succès obtenu par certains meneurs de peuples. Les Français sont maintenant conscients d'avoir « trouvé, eux aussi, un tel homme. Leur affection pour le Maréchal Pétain « est fondée avant tout sur leur confiance absolue. Ils savent, ils sentent d'instinct que le vainqueur de Verdun ne peut faire ou accepter quelque chose « qui mettrait en jeu l'honneur du pays. Personne ne doute un seul instant de « son honnêteté absolue. Même les adversaires les plus acharnés du régime « reconnaissent que le Maréchal a gagné le cœur de la France libre tout entière « et que personne ne doute qu'il conquerra de la même façon, le jour venu, les « territoires occupés ! »

Conquête d'amour et de respect bien plus solide que celle de la seule violence !

Et, dans le Goteborgs Handelstidning, M. Siri Rathsmann écrit :

« On comprend que le peuple français a souffert pendant des années de « n'avoir rien ni personne à aimer. Les Français ne pouvaient pas porter une « affection passionnée à un monsieur grave, habillé de noir, qui promenait son « spleen d'exposition en exposition. Maintenant, ils ont un chef qu'ils peuvent « aimer, respecter et dans lequel ils ont confiance, duquel ils peuvent être fiers « et envers lequel ils peuvent témoigner de la reconnaissance. Le miracle « qu'on a toujours attendu de la France est-il donc arrivé ?... »

Ce que notre confrère suédois appelle le « miracle », a peut-être bien commencé, puisqu'il a suffi de quelques mois au Maréchal Pétain pour faire luire un rayon d'espoir et de confiance dans notre détresse noire. Nous ne citerons pas la presse suisse unanimement élogieuse, parce qu'on pourrait la soupçonner de se laisser influencer par son amitié traditionnelle pour la France. Mais voici comment un journaliste sud-américain, M. Miranda, apprécie le manoir dont le Maréchal s'adresse au pays dans un article diffusé par toute la radio sud-américaine :

« Ce langage direct, cette sensation qu'il donne d'être pour chacun le « frère mort, le camarade de la guerre de 1914, le père disparu, le sacrifice, « cela le rapproche de tous. Il est la personification vivante de « l'appel du « sol ». Pour l'homme cultivé, il est l'expression de la continuité d'une his- « toire ; il représente aussi cette belle clarté de style, car dans le Maréchal « s'est révélé un écrivain extraordinaire qui s'apparente à la fois à l'écrivain « napoléonien et à l'onction, à la chaleur de l'apostolat... »

« Faire la restauration du pays, voilà toute sa politique. C'est ainsi que « l'a compris tout le peuple de France. Il faut qu'en Amérique on le comprenne « de la même façon... Cet homme humain, trop humain, nous conserve cette « France qui est nécessaire pour que le monde ne perde pas sa confiance dans « la valeur de l'esprit. Tous les sacrifices qu'il exige sont nécessaires et son « peuple les accepte. L'expression la plus haute de la démocratie est la voix « unanime du peuple qui, par ses acclamations, élit un homme. »

Il faut se borner. Ce que nous venons de citer est suffisant pour rendre sensible aux Français la reconnaissance que nous devons à celui grâce auquel il y a tout de même comme un reflet de gloire sur notre défaite !

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS DES ÉCHANGES COMMERCIAUX entre zone occupée et zone libre vont être établis en accord avec les autorités occupantes

Afin d'imprimer une plus grande régularité et d'assurer un meilleur équilibre à la répartition des principaux produits de ravitaillement sur l'ensemble du territoire français, le secrétaire d'Etat au Ravitaillement a établi, en accord avec les autorités occupantes, un plan d'échange entre la zone occupée et la zone non occupée.

Les formalités ont été définies par un arrêté publié au Journal Officiel du 2 février. Ce texte rend applicable, à dater du 15 février, un régime d'autorisation de transports interzones pour les expéditions de 50 à 1.000 kilos de marchandises, denrées, produits alimentaires et animaux, et de charcuterie ; vœux, porcs, moutons, agneaux, bœufs, chèvres ; viande fraîche de boucherie et de charcuterie ; viande congelée ; volailles ; beurre, œufs, caisses d'emballages pour œufs, fromages ; huiles fluides ; huiles concrètes ; sucre ; vins ; blés ; sons et issues ; pâtes alimentaires, semoule, levure, riz, agrumes (oranges, citrons, mandarines) ; pommes de terre, sel, conserves de poissons, dattes, figues, légumes frais, fruits frais, poissons.

Les dispositions prévues par cet arrêté ne modifient en rien les différentes mesures actuellement en vigueur, soit en ce qui concerne la circulation de tous les produits de ravitaillement, à l'intérieur d'une même zone, soit en ce qui concerne le passage d'une zone à l'autre des produits de ravitaillement non compris sur la liste ci-dessus, soit en ce qui concerne la circulation de ces mêmes produits, mais pour lesquels une autorisation de transport interzone n'a pas été exigée en raison de la faible importance de la quantité expédiée (colis inférieurs à 50 kilos).

Au sujet du processus à suivre il est recommandé aux usagers de réclamer par écrit la demande d'autorisation au délégué départemental du groupement d'importation et de répartition, ou au délégué départemental du bureau national de répartition s'occupant du produit devant faire l'objet de l'expédition.

Les personnes qui tenteraient de procéder à une expédition des marchandises spécifiées sans avoir obtenu une autorisation de transport interzone s'exposeraient à des poursuites et à des sanctions.

Groupage des envois inférieurs à 1.000 kilos

Les envois de la zone non occupée à destination de la zone occupée et inversement, compris entre 50 et 1.000 kilos, devront être obligatoirement groupés par les soins des délégués départementaux ou des bureaux nationaux de répartition, l'autorisation ne pouvant être accordée que pour des expéditions au moins égales à 1.000 kilos.

Colis de moins de 50 kilos

L'attention des usagers est particulièrement attirée sur les dispositions par lesquelles il est prévu que les expéditions inférieures à 50 kilos pourront être effectuées sans aucune autorisation de transport interzone de zone non occupée à zone occupée. Cette dérogation est applicable sous tous régimes de transports.

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique : Un sous-marin a coulé 21.500 tonnes de navires ennemis.

Lors d'attaques pleinement réussies contre des bateaux dans les eaux territoriales anglaises, des avions de combat ont coulé un bateau marchand de 3.000 tonnes et endommagé sérieusement deux autres bâtiments.

Une nouvelle tentative ennemie d'opérer dans la journée d'hier une incursion au-dessus des territoires occupés du littoral de la Manche a de nouveau échoué. L'ennemi a perdu quatre avions, dont deux dans des combats aériens, un par la D.C.A. et un par l'artillerie de marine.

L'ennemi a lancé la nuit dernière sur l'Allemagne du nord et du centre un petit nombre de bombes explosives et incendiaires sur des quartiers résidentiels, faisant quelques morts parmi la population civile et peu de dégâts.

Il a été constaté d'une manière précise qu'au cours de l'attaque effectuée le 10 février par des avions à grand rayon d'action contre un convoi britannique à l'ouest du littoral portugais, six navires jaugeant au total 29.000 tonnes ont été coulés.

Cinq autres avions ennemis ont été abattus dans la nuit du 10 au 11 février par l'attaque de la B.F.F. sur le territoire du Reich, de sorte que le nombre total des avions britanniques anéantis le 10 et dans la nuit du 11 se monte à trente-huit.

« Le Reich n'a pas seulement la puissance matérielle, mais encore la certitude morale de se battre pour la construction du premier grand Etat social du monde, L'Angleterre, au contraire, ne se bat que pour la défense de la ploutocratie. Elle ne se rend pas compte que le règne de l'or est définitivement terminé. Le peuple allemand, lui, poursuit avec une calme détermination son chemin, dont il n'a été détourné qu'une fois au cours des siècles. »

EN PEU DE MOTS...

— Le Sénat américain a voté un crédit de 175.000.000 de dollars destinés à l'habillement et à l'équipement de l'armée.

— Le préfet du Cantal a ordonné la saisie, au profit du groupement d'achats de 139 balles de tissus entreposés depuis un certain temps à Aurillac.

— Les journaux de Zagreb rapportent qu'un ballon d'origine anglaise a été retrouvé en Bosnie occidentale, près du village de Cazina.

Nos Echos

Une manière de régionalisme !

Notre gentil confrère « J. B. » dont je veux respecter l'incognito... très connu, rappelle dans la Petite Gironde l'époque, si proche et si lointaine, où le « Beau Vieux Quercy » florissait à Cahors. Malgré les déceptions, c'était une époque jolie.

Tous les 15 jours, nous recevions quelques artistes fameux, quelques écrivains célèbres que nous présentions au public et à qui nous présentions le Quercy.

Déjà, il y avait des souvenirs à écrire là-dessus. Je me rappelle l'émerveillement de Georges Duhamel dans la vallée de Saint-Cirq-Lapopie. Je me rappelle la charmante Mme Dussane, venue pour une matinée poétique avec quelques-uns de ses camarades de la Comédie Fran-

D'autres réfugiés

Le grand magazine « Life » publie, paraît-il, un Code de la civilité puérisse et honnête à l'usage des Européens réfugiés aux Etats-Unis.

Le ton de ces recommandations nous fait comprendre que les Américains du Nord ne sont pas tellement enchantés de leurs hôtes. C'est qu'il y a un art que tous ceux qui abandonnent leur pays pour une raison ou pour une autre ne possèdent pas.

Les 80.000 émigrés français de la Révolution qui se répandirent en Angleterre et en Allemagne ne furent pas toujours vus non plus d'un très bon œil. Le ministre prussien décréta qu'une amende de cinq thalers frapperait ceux qui en logeaient un, ne fût-ce qu'une seule nuit.

Les choses allèrent cependant assez bien tant que les fugitifs — qui se nommaient eux-mêmes les « victimes de la fidélité » — eurent de quoi assurer leur existence. Quand leurs ressources furent épuisées et leurs bijoux vendus, une vie misérable commença pour eux.

La marquise de Nadaillac, duchesse d'Escars, qui vécut dans les États prussiens, raconte dans ses « Mémoires » que tous les ateliers, toutes les manufactures recelaient un grand nombre d'émigrés français. « On voyait, dit-elle, des femmes de la plus haute qualité, vendre le matin leur broderie de la veille et rapporter en échange le pain dont elles nourrissaient leur famille. Beaucoup furent placées comme gouvernantes ou dames de compagnie. J'en ai vu demander l'aumône à l'arrivée ou au départ des diligences. »

Pour tout le mal que nous leur voulons, il faut souhaiter aux émigrés d'Amérique (je parle des émigrés volontaires, des « victimes de la fidélité ») de ne pas connaître un sort aussi dur.

Mais eussent-ils pas mieux fait de rester dans leur patrie ?

Chronique du Lot

Les Écoles d'Agriculture dans le Lot

« Aux Compagnons de France qui préconisent le Retour à la Terre par la Ferme-Ecole. »

1^{re} PARTIE

Intensifier le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, tel était le souhait que nous avions déjà exprimé pour une des branches d'activité de la Commission Régionaliste par une propagande tendant à pousser la jeunesse vers les Ecoles Départementales d'Agriculture.

Quelle est la situation du Lot à ce point de vue ?

La question nous a entraîné à des recherches qui ont pris une ampleur imprévue, de telle sorte que l'étude entreprise dépasse le cadre d'un seul article.

L'Enseignement Agricole eut son ère de rayonnement durant les 53 ans de fonctionnement de la Ferme-Ecole du Montat.

Par lettre-circulaire aux Préfets en date du 23 juillet 1847, le Ministre du Commerce et de l'Agriculture faisait connaître que des fonds avaient été mis à sa disposition pour l'exercice budgétaire 1848 en vue de la création de Ferme-Ecoles Départementales d'Enseignement Primaire. La même circulaire détaillait l'organisation type que devaient recevoir ces établissements.

En exécution, le 7 novembre 1848, le Conseil Général du Lot désignait une Commission aux fins de recherche parmi diverses propriétés rurales celle paraissant être la plus susceptible de devenir Ferme-Ecole.

Le 23 février 1849, le Conseil Général portait son choix sur la propriété Clarié au Montat et le 29 juin de la même année un arrêté ministériel entérinait cette désignation en créant la Ferme-Ecole qui ouvrit le 1^{er} octobre avec onze élèves recrutés au concours.

Le budget de l'Ecole — organisme officiel — était ainsi réglé : le personnel était payé par l'Etat d'après un barème établi selon la fonction ; les autres dépenses non couvertes par les bénéfices d'exploitation incombant au département.

Très rapidement le nombre d'élèves fut porté de onze à seize entrants annuellement. Les études duraient deux ans. Les promotions réunies formaient donc un effectif de 32 présents. Les études, sanctionnées par un examen de sortie et un diplôme, comportaient, outre les matières habituelles de l'Enseignement primaire, les racines carrées et cubiques, la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, le calcul des surfaces, le cubage, le nivellement, la comptabilité en partie double. Ces généralités étaient complétées par des cours spéciaux : Agriculture : nature des sols et sous-sols, composition des fumiers, fourrages, céréales, plantes sarclées et industrielles. — Jardinage : taille, greffe, semis, plantations. — Médecine vétérinaire : principes sommaires.

En plus de l'enseignement théorique se greffaient des travaux pratiques. Les élèves cultivaient sur les 111 hectares du domaine, le blé, l'avoine, le maïs, la pomme de terre, la betterave, la carotte, la vigne, le tabac. Ils étaient occupés sur les prairies, au jardin potager et fruitier, dans le bois, et étaient commis aux soins du cheptel : bœufs, vaches, taureaux, juments, moutons, basse-cour.

En un mot, le cycle d'Enseignement du Montat était complet.

La Ferme-Ecole n'eut que deux directeurs : M. Céliarié, de 1849 à 1880, et M. Dufour, son gendre et successeur, de 1880 à 1901. A la suite du décès de ce dernier, aux débuts de 1901 et de la réconciliation de son fils — le général Dufour, alors capitaine — un arrêté ministériel du 13 février 1902 prescrivit la fermeture de l'Ecole à dater du 1^{er} octobre 1902, les élèves de seconde année étant maintenus pour leurs examens de sortie jusqu'au 1^{er} septembre, ceux de première année étant reversés comme boursiers dans les Ecoles départementales les plus voisines.

Ainsi finit le Montat. A l'heure actuelle ses anciennes cultures prospèrent peu à peu à la friche. Le domaine de Flore et de Pomone prend figure de terre vaine. Grandeur et décadence.

Pas de place pourtant pour Désespérance : ce que le Montat fut, il peut le redevenir d'autant plus qu'il y a place dans le Lot — là ou ailleurs — pour une Ecole Départementale d'Agriculture dont le défaut se fait sentir en tarissant le recrutement de futurs chefs d'exploitation qualifiés.

Puisse ce souhait être entendu.

(A suivre).

LES NOUVEAUX CONSEILS MUNICIPAUX

.....DE GOURDON
Sont nommés conseillers municipaux de la commune de Gourdon :

M. Traucou Amans, M. le docteur Ayzac Charles, M. Griffouil Jean-Marie, M. Laporte Fernand, M. Simon Jean, M. Méry Edmond, M. Matival Basile, M. Salvat Edmond, M. Cassagnes Léon, M. Malgouyard Marcel, M. Darnis Marcel, M. Filhol Alfred, M. Maury René, M. Savary René, M. Guyon Jean, M. Plumeau Adrien.

MM. Traucou Amans et docteur Ayzac Charles, conseillers municipaux, sont nommés adjoints au maire de la commune de Gourdon.

.....DE ST-CÉRÉ

Par arrêté du préfet, sont nommés conseillers municipaux :

M. Louis Bennet, instituteur en retraite ; M. Henri Mespuhlé, négociant, président de la Légion des combattants ; M. Chansard Louis, conseiller du commerce extérieur ; M. Salesses Auguste, négociant ; M. Delprat Henri, serrurier ; M. Parra Alain, officier de la Légion d'honneur ; M. Solignac Emile, ingénieur adjoint honoraire de la S.N.C.F. ; Mme de Lavaur Louise ; M. Gineste Louis, pharmacien ; M. Laplace Noël, docteur en médecine ; M. Doumes Justin, docteur en médecine ; M. David Jules, hôtelier ; M. Faure Armand, négociant, président du Syndicat d'initiative ; M. Frauziol Joachim, président du Comice agricole ; M. Champ René, charcutier, combattant de 1940 ; M. Cayrol Fernand, menuisier ; M. Lacayrouse Henri, cultivateur.

MM. Bennet Louis et Mespuhlé Henri sont nommés adjoints au maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLAC EST DISSOUS

Par arrêté du préfet du Lot, le conseil municipal de la commune de Souillac est dissous. M. Malvy est maintenu dans ses fonctions de maire.

ARTISANAT FAMILIAL DU LOT

L'Artisanat Familial du Lot invite les artisans de l'arrondissement de Figeac et de toutes les professions aux réunions qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 10 heures précises, dans une salle de la Mairie de Figeac, et à 15 heures précises dans une salle de la mairie de Saint-Céré.

Ordre du jour : Adhésion au Comité d'Organisation du Bâtiment ; création section de chaque Syndicat professionnel : coiffeurs, cordonniers, forgerons, bâtiments, tailleurs, etc., etc. ; exposé du Président de la Chambre des Métiers sur l'Organisation professionnelle.

UNE MISE AU POINT

On nous communique : La presse parisienne a donné récemment les noms des fondateurs d'un groupement constitué par MM. Marcel Déat et Rivollet.

Parmi ces noms se trouve celui de M. Besset.

Pour éviter toute équivoque avec M. René Besse, il est précisé qu'il s'agit bien de Lucien Besset, ancien député du XII^e arrondissement à Paris, et non de M. René Besse, député du Lot, maire de Caherets, qui ne fait pas partie de ce groupement récemment constitué à Paris.

Lotiens rapatriés

Un train arrivé mardi matin en gare de Toulouse-Matabiau transportait 115 militaires rapatriés de Suisse. Parmi ces militaires, il y en avait 7 du Lot.

Cadavre dans un bois

Samedi matin, M. Calès, cantonnier à Saint-Clair, près Gourdon, a découvert dans le bois du hameau de La Rivière le cadavre d'un individu à moitié nu, dont les vêtements se trouvaient éparpillés dans un rayon de 200 mètres. L'enquête ouverte a permis d'établir qu'il s'agissait du nommé Montel Emile, 69 ans, hospitalisé à Gourdon le 10 janvier 1941, et qui avait disparu depuis le 17. Le vieillard, qui avait déjà fait des fugues, avait coutume de se dévêtir au cours de ses escapades. Le docteur Coulon, appelé à constater le décès, a conclu à une mort naturelle.

Cambrioleurs précoces !

Samedi matin, M. Albareil, propriétaire au hameau du Frau (commune de Montfaucon), constata qu'on avait tenté d'enfoncer la porte de son immeuble.

Il alerta les voisins qui accoururent et, après investigations, aperçurent dans l'immeuble deux jeunes gens de 14 et 15 ans.

Hausse illicite

Pour hausse illicite sur la vente de denrées alimentaires, contravention a été dressée au gérant de la succursale du « Caiffa » à Gourdon.

PAN. SAGOT-LESAGE.

